

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021 A 19 HEURES 30

Présents: M. FRANCKE Grégoire, Maire, Mme GRIVES Karen, 1^{ère} Adjointe, M. LOY Jean-Pierre, 2^{ème} adjoint, M. BONDUAEUX Alain, 3^{ème} Adjoint, Mme WEILLAERT Aude, M. BODDAERT Joël, Mme VERBEKE Martine, Mme BEUCAMP Sophie, Mme VANBERTEN Claire, conseillers municipaux.

Excusées: M. NEUVILLE Cédric donne pouvoir à M. BODDAERT Joël, Mme VEREECQUE Caroline donne pouvoir à Mme GRIVES Karen, Mme AVELLO Frédérique donne pouvoir à M. Alain BONDUAEUX.

Absents : M DEWITTE Jean-Pierre, M. DEBLIECK Michaël.

A l'ordre du jour

Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal et signatures du registre

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion précédente et demande à l'assemblée de signer le registre des délibérations.

Travaux église

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de l'église sont à l'arrêt comme il n'y a pas eu de validation des avenants.

Un courrier a été transmis à Monsieur le Sous-Préfet avec une copie à Monsieur le Député et Monsieur le Sénateur à ce jour sans réponse.

Un courrier a été adressé par mail à la fondation de la Sauvegarde de l'Art Français avec une réponse très rapide nous invitant à déposer une demande de subvention en ligne qui a été faite dans la foulée. La demande sera étudiée en commission courant janvier.

Une réunion de chantier a eu lieu le mardi 14 décembre avec l'architecte et les entreprises. Il est proposé que la commune s'occupe de la protection d'une partie du mobilier. L'entreprise a transmis un nouvel avenant pour la protection du mobilier qui s'élève à 34 140€ au lieu de 85 296€. Si la DRAC valide le nouvel avenant, la commune pourrait prétendre à 50% de subvention sur le montant HT (28450€).

Monsieur le Maire donne lecture du point financier des travaux (marché initial pour les nefs, déduction des subventions validées et les avenants suite aux désordres) et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la validation du nouvel avenant.

Après débat, un vote à main levée est lancé qui donne le résultat suivant :

9 voix + 3 procurations pour la validation.

L'avenant est signé par Monsieur le Maire et sera transmis par mail à l'architecte.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer pour débloquer les dons reçus par l'intermédiaire de la fondation du patrimoine qui s'élève à 20 000€ à ce jour . Le Conseil Municipal validé à l'unanimité.

Cotisations 2022 SIECF

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est membre du SIECF – Territoire d'Energie Flandre. et que la Commune adhère aux compétences suivantes :

Electricité

Gaz,

Télécommunication

Eclairage public option investissement

IRVE (infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique)

Comme chaque année, le SIECF demande que le Conseil Municipal délibère sur la fiscalisation ou la budgétisation des cotisations des compétences reprises ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide de fiscaliser ces cotisations pour l'année 2022.

Point sur les inondations

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est a été appelé dans la nuit du 28 novembre per les services de la Gendarmerie pour l'évacuation de 6 locataires des logements autour du château « Ingelshof » à cause de l'inondation par débordement de l'Yser. Le niveau de l'eau a commencé à monter vers 19h30. Une intervention par pompage a eu lieu de suite mais le niveau était trop important. 5 familles sur 6 ont été relogés dans leurs familles, et une famille a été prise en charge par les secours populaires. Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été faite. Monsieur le Maire a reçu 2 familles sur rendez-vous et des bons alimentaires ont été attribués aux familles sinistrées.

Recensement de la population 2022

Monsieur le Maire informe que le recensement de la population, initialement prévu en 2021, aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Madame Vanessa DUYCK et Madame Emeilne DEROI ont été recrutées par arrêté municipal pour le rôle d'agent recenseur. Mme VALCKE sera la coordinatrice.

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé dans sa séance du 25 novembre dernier l'avenant relatif à la prolongation de la convention intercommunale entre les communes de Bambecque, Oost-Cappel et Rexpoëde du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 sur les mêmes critères que les années précédentes.

Pour l'écriture de la nouvelle convention, il est demandé de bien vouloir se positionner officiellement sur l'ensemble du niveau d'engagement souhaité.

Après relecture, Le Conseil Municipal a validé ses souhaits qui seront transmis à la Commune de Rexpoëde.

En raison de la situation sanitaire, la présentation des vœux à la population prévue le vendredi 7 janvier 2022 est annulée.

Un périmètre réglementaire a été déterminé après des déclarations d'infection d'Influenza Aviaire hautement Pathogène. La commune de Bambecque est dans la zone de protection.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a été contacté par les services de la Gendarmerie par suite d'une tentative de vol sur la commune.

Madame WEILLAERT demande s'il est possible de poser un miroir supplémentaire au carrefour de la rue de la kruystraetet et la route de Bray-Dunes car les engins agricoles doivent s'avancer jusqu'au milieu de la chaussée pour voir les véhicules venant à droite du carrefour.

Madame WEILLAERT informe que l'arbre de Noël a été annulé en raison de la situation sanitaire. Un drive a été mis en place pour les enfants inscrits. L'intervenant a établi un avenant valable jusque fin août 2022. Une proposition de spectacle sera faite pendant l'été.

LA SEANCE S'EST LEVEE A 21H40

